

**REFLEXION SUR LES MODELES CURIAUX :
LE CAS DES COURS « D'ENTRE-DEUX » AU XVIII^e SIECLE**

Éric HASSLER

Considérée comme l'alpha et l'oméga de l'histoire des cours européennes, le Versailles de Louis XIV aurait à la fois porté à son acmé l'institution curiale et imposé un « modèle » de cour que les autres souverains européens se seraient échinés à imiter, voire singer afin de donner l'illusion d'un absolutisme qui n'en aurait pourtant jamais été qu'un pâle reflet. Avant, le Siècle d'Or espagnol n'aurait su produire qu'une cour largement inspirée de la cour des ducs de Bourgogne et confite dans l'austérité inquisitoriale de l'Escorial. Après 1715, la situation serait plus complexe : l'institution curiale française, incapable de renouveler un modèle louis-quatorzien désormais archaïque au regard des idées des Lumières, aurait entamé un inéluctable déclin menant tout naturellement à la Révolution et à la fin de l'Europe des cours. Pour autant, la cour de Versailles continuerait malgré tout à rayonner dans une Europe résolument française¹. C'est du reste davantage par le constat d'une reproductibilité apparente que réellement en tant que tel que la cour de France put être interprétée par les historiens comme un modèle curial.

Sans doute la parution tardive, en 1969, de la *Société de cour* de Norbert Elias a-t-elle apporté une certaine validité à ce constat. Le sociologue allemand érigeait la cour du Roi-Soleil en un modèle sociologique séduisant, illustratif et explicatif du processus de civilisation². L'inhibition précoce des violences et des passions qui conditionnent les rapports sociaux devenait donc une clef d'analyse générique de la domestication des élites nobiliaires constitutive de l'institution curiale, susceptible d'être réinvestie pour les autres cours

¹ Pierre DU COLOMBIER, *L'Art français dans les cours rhénanes*, Paris, La Renaissance du Livre, 1930 et *L'Architecture française en Allemagne au XVIII^e siècle*, 2 tomes, Paris, Presses universitaires de France, 1955 ; Louis REAUX, *L'Europe française au siècle des Lumières*, Paris, Albin Michel, 1971.

² Norbert ELIAS, *Die höfische Gesellschaft. Untersuchungen zur Soziologie des Königtums und der höfischen Aristokratie*, Neuwied/Berlin, Luchterhand, 1969 (trad. française, 1974). Ce mémoire d'habilitation avait été déposé en 1933 à l'Université de Mannheim, mais l'arrivée des nazis en avait compromis la soutenance et la publication.

européennes, lesquelles se voyaient *de facto* placées dans une position de subordination à l'égard de la cour de Louis XIV. Sous l'influence de l'anthropologie et du courant cérémonialiste anglo-saxon³, les historiens s'échinèrent alors à repérer, dans les formes d'expression (*Ausdrucksformen*) matérielles et esthétiques notamment, les symptômes d'une dépendance à ce qui aurait constitué un modèle curial versaillais⁴. De Queluz à Peterhof et d'Hampton Court à Caserte, l'Europe se serait ainsi couverte d'*ersatz* plus ou moins convaincants de Versailles, hébergeant des épigones du Roi-Soleil, la France dictant aux cours d'Europe la conduite à tenir en matière de temps et d'espace. Si cette vision pour le moins stéréotypée a encore la vie dure⁵, certaines études ont relativisé une telle approche univoque en suggérant une bipolarité Vienne-Versailles de l'Europe des cours⁶. D'autres ont entrepris de démonter le mythe de l'absolutisme, en particulier dans le cadre germanique, en nuancant la capacité de contrainte du Prince, soumis au bon vouloir de corps politiques intermédiaires ou d'une noblesse puissante avec lesquels il partage la souveraineté⁷. Cette double déconstruction favorise une dissociation entre la puissance souveraine effectivement acquise par le prince et les formes prises par le discours monarchique, iconographique, littéraire ou encore curial, qu'il s'agisse du cérémonial ou de l'ampleur même de la cour.

³ Parmi les nombreux travaux de cette école, largement influencée par les réflexions d'Ernst Kantorowicz et de P. E. Schramm sur les rites monarchiques et leur dimension culturelle et sociale, citons notamment ceux de Ralph E. GIESEY, *Le Roi ne meurt jamais : les obsèques royales dans la France de la Renaissance*, Paris, Flammarion, 1987, (éd. anglaise, 1960), de Sarah HANLEY, *Le Lit de justice des rois de France : l'idéologie constitutionnelle dans la légende, le rituel et le discours*, Paris, Aubier, 1991 (éd. américaine, 1983) ou encore de Richard A. JACKSON, *Vivat rex : histoire des sacres et couronnements en France*, Paris, Ophrys, 1984 (trad. française). Il s'agit pour eux d'analyser les cérémonies comme un miroir des discours politiques. Cette approche a été relativisée par la suite. Voir notamment sur ce point : Frédérique LEFERME-FALGUIERES, *Les courtisans. Une société de spectacle sous l'Ancien Régime*, Paris, Presses universitaires de France, 2007.

⁴ On renverra seulement à l'ouvrage, exemplaire de ce point de vue, de l'historien et sociologue Hubert Christian EHALT, *Ausdrucksformen absolutistischer Herrschaft. Der Wiener Hof im 17. und 18. Jahrhundert*, Vienne, Verlag für Geschichte und Politik (coll. Sozial- und wirtschaftshistorische Studien, vol. 14), 1980.

⁵ Voir en particulier le nouveau programme de recherche du Centre de Recherche du château de Versailles portant sur les « Identités curiales et le mythe de Versailles en Europe » : <<http://chateauversailles-recherche.fr/francais/recherche/programmes-de-recherche/programmes-de-recherche-en-cours/identites-curiales-et-le-mythe-de-versailles-en-europe-perceptions-adhesions-et.html>>. On notera que le terme « modèle » a fort opportunément été tempéré en « identités ».

⁶ Jeroen DUINDAM, *Vienna and Versailles. The Courts of Europe's Major Dynastic Rivals, 1550-1780*, Cambridge, Cambridge University Press, 2003.

⁷ Voir notamment Lothar SCHILLING (dir.), *Absolutismus, ein unersetzliches Forschungskonzept ? Eine deutsch-französische Bilanz / L'absolutisme, un concept irremplaçable ? Une mise au point franco-allemande*, Munich, Oldenbourg, 2008 et Ronald G. ASCH et Heinz DUCHHARDT (dir.), *Der Absolutismus – ein Mythos ? Strukturwandel monarchischer Herrschaft in West- und Mitteleuropa (ca. 1550-1700)*, Cologne, Böhlau, 1996. Voir aussi : Fanny COSANDEY et Robert DESCIMON, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Paris, Seuil, 2002.

C'est surtout à l'aune de l'histoire connectée et des circulations que doit désormais être questionné le problème des modèles, comme l'ont entrepris plusieurs études récentes qui s'attèlent à observer les cours d'« entre-deux », ces cours moyennes d'Empire mais aussi frontalières, à l'image des cours de Nancy ou de Turin, qui s'inscrivent dans un savant balancement au gré des intérêts dynastiques et invoquent tantôt Versailles, tantôt Vienne⁸. Il s'agira ici d'évaluer l'historicité de la notion de « modèle » curial en tentant de comprendre dans quelle mesure, et selon quels processus, ces cours éminentes ont pu être invoquées, explicitement ou implicitement, comme des « modèles » à imiter ou dont s'inspirer dans l'élaboration de pratiques curiales « indigènes ». Plutôt que les grandes cours, Vienne, Madrid ou Versailles, nous renverserons la focale en partant de ces cours périphériques qui nous semblent présenter un réel intérêt heuristique en tant que potentielles réceptrices de ces modèles curiaux. Autrement dit, se pose la question de la capacité de ces cours secondaires à s'inscrire dans une influence ou à s'en affranchir.

Nous reviendrons dans un premier temps sur l'élaboration historiographique de modèles curiaux pour ensuite en évaluer la dimension historique en analysant les phénomènes de réification des pratiques curiales. Enfin, nous nous arrêterons sur les mécanismes de reproduction de ces modèles, qu'il s'agisse de transferts culturels ou d'hybridations.

Les modèles curiaux : une approche historiographique du problème

De la construction des modèles curiaux par l'historiographie

Le rapport de l'historiographie de la cour à la notion de modèle demeura longtemps complexe car en partie induit davantage que réellement explicité. Sous l'influence des réflexions de Norbert Elias, mais aussi du caractère *a priori* exemplaire de la cour de Louis XIV, les historiens ont érigé cette dernière en référent par excellence, sans nécessairement opérer de réflexion sur les modalités d'une quelconque modélisation. Perçus comme des outils privilégiés de l'absolutisme, la cour comme le château de Versailles devenaient des paradigmes de l'institution curiale, non sans recours à de nombreux poncifs : la contrainte de la résidence auprès du roi en tout moment, la capacité de ce dernier à concentrer un pouvoir à l'exercice solitaire, le château comme miroir de ce centralisme, la chambre du roi où se déroulait la liturgie royale étant

⁸ Eva-Bettina KREMS, *Die Wittelsbacher und Europa. Kulturtransfer am frühneuzeitlichen Hof*, Vienne, Böhlau, 2012 ; Elisabeth WÜNSCHE-WERDEHAUSEN, « Habsburg Tradition - French Fashion : The Residence of Vittorio Amadeo II in Turin (1684-1730) », dans Birgitte BØGGILD JOHANNSEN et Konrad OTTENHEYM (dir.), *Beyond Scylla and Charybdis. European Courts and Court Residences outside Habsburg and Valois/Bourbon Territories, 1500-1700*, Odense, University Press of Southern Denmark, 2015, p. 137-147 ; Anne MOTTA (dir.), *Échanges, passages et transferts à la cour du duc Léopold (1697-1729)* (actes du colloque, Château de Lunéville, 12-13 mai 2015), Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2017.

d'emblée conçue comme le centre névralgique du microcosme curial vers lequel convergeraient les perspectives aménagées par Le Nôtre⁹. Il s'agissait ensuite de procéder par analogie pour les autres cours. En constatant d'apparentes similitudes cérémonielles ou architecturales notamment, on érigeait la cour de France en modèle : la chambre de parade, séparée en deux espaces par une balustrade et le cérémonial du Lever et du Coucher afférent, la présence d'une galerie imitant de près ou de loin la galerie des glaces, l'articulation monumentale entre le palais et une ville de préférence neuve, le choix de l'onomastique ou tout bonnement la taille des bâtiments et le faste de jardins aux larges perspectives étaient considérés comme les symptômes d'une imitation plus ou moins poussée de Versailles.

Des généalogies curiales

L'approche était également téléologique, la cour de Versailles constituant en quelque sorte l'aboutissement inégalable d'une longue maturation de l'institution curiale dont le questionnement nécessitait d'explorer les généalogies curiales : héritages bourguignon, espagnol/habsbourgeois et versaillais ont été convoqués dans la compréhension des formes – et de leur élaboration – de l'institution curiale à l'échelle européenne. La conjugaison des deux premiers était alors perçue comme la matrice des cours européennes de l'ère moderne¹⁰, à commencer par la cour versaillaise, et en particulier d'un cérémonial dont la principale ambition était l'instauration d'une distance entre le souverain et le reste de ses sujets, à même d'accentuer la majesté princière, voire de donner substance à la sacralité du corps royal. L'affinement de la chronologie de l'élaboration du cérémonial à la cour de France a depuis permis de montrer que cette distance avait été instaurée beaucoup plus précocement, sous les derniers Valois, soucieux de réaffirmer une autorité contestée¹¹. Les historiens ont aussi souligné les écarts entre les pratiques madrilènes et versaillaises, en particulier dans l'exposition du corps du prince à la cour¹². Même allégé d'une empreinte

⁹ Tous ces poncifs ont depuis été déconstruits par l'historiographie. La géographie palatiale notamment a fait l'objet de nombreuses altérations sous le règne de Louis XIV, la position de la chambre n'étant finalement arrêtée qu'en 1701, ce qui rendait du reste difficile l'articulation entre l'appartement du roi et la galerie des glaces, les portes par lesquelles le souverain devait paraître le matin – à l'aplomb de la peinture de Lebrun figurant le *Roi gouvernant par lui-même* – étant de facto condamnées par l'aménagement de l'alcôve royale. Voir notamment les travaux de William R. Newton sur l'espace de Versailles.

¹⁰ Ludwig PFANDL, *Philipp II. Gemälde eines Lebens und einer Zeit*, Munich, Kastner & Callwey, 1938. Le dossier a été repris dans Christina HOFMANN-RANDALL, *Das spanische Hofzeremoniell 1500-1700*, Berlin, Frank & Timme, rééd. 2012.

¹¹ Voir notamment Nicolas LE ROUX, *Le Roi, la Cour, l'État de la Renaissance à l'absolutisme*, Seyssel, Champ Vallon, 2013, p. 53 et suiv.

¹² Gérard SABATIER et Margarita TORRIONE (dir.), *Louis XIV espagnol ? Madrid et Versailles, images et modèles*, Paris, Éditions de la Maison des Sciences de l'Homme, 2009.

espagnole trop lourde, le cérémonial curial versaillais n'en résultait pas moins dans l'historiographie, et de façon persistante, d'un savant mélange entre distance habsbourgeoise et proximité française, sublimé dans le décorum exceptionnel de Versailles et des résidences royales périphériques, à commencer par Marly – somptueuse retraite – dont la conception allait être allègrement reproduite par des princes en mal de reconnaissance¹³.

Expliquer le mimétisme curial

La raison invoquée par les historiens pour expliquer ces phénomènes de reprise et d'imitation résidait essentiellement dans la portée politique de modèles considérés comme éprouvés. Au faste bourguignon aurait succédé le prestige de la cour espagnole, qui prétendait s'inscrire dans cette continuité – Charles Quint servant de courroie de transmission. La cour du Roi-Soleil se serait ensuite nourrie des deux modèles, si bien que l'historiographie hésite souvent sur le modèle à invoquer pour comprendre la genèse de la cour absolutiste. Il s'agirait donc d'imiter pour capter une part de prestige, voire de légitimité politique. Sans doute la densification du cérémonial et, en particulier, cette liturgie royale élaborée dans les cours de Bourgogne et de Madrid, puis amplifiée en France, y contribue-t-elle¹⁴. Des postures *a priori* rétives à l'influence française ont cependant pu être détectées dans le maintien de formes architecturales archaïsantes. C'est ainsi que fut par exemple interprété le refus apparent des Habsbourg d'un *aggiornamento* architectural de la Hofburg viennoise, ceux-ci souhaitant affirmer tout à la fois une modestie chrétienne et le caractère immémorial de la Maison d'Autriche face à l'*hubris* impie d'une dynastie somme toute récente, les Bourbons¹⁵. De la sorte, ils s'érigeaient en contre-modèle – ou en modèle chrétien véritable de leur point de vue – fédérateur de l'Europe catholique, mais aussi des puissances coalisées contre Louis XIV¹⁶. Ces constatations ont été relativisées par l'étude de nombreux projets de reconstruction de tout ou partie de la Hofburg, mais aussi par la prise

¹³ Les résidences de retraite se référant à Marly se multiplient au cours du XVIII^e siècle, optant soit pour une disposition similaire, « en chartreuse », qui juxtapose des petits pavillons – citons la Favorite de Mayence ou Clemenswerth près de Cologne –, soit dans des déclinaisons plus ou moins simplifiées qui en reprennent l'esprit. Certains souverains n'hésitent pas à réutiliser le nom même de Marly, par exemple à Peterhof (Saint-Pétersbourg), d'autres optent pour un nom francophone, par exemple « Favorite », ainsi les Schönborn près de Mayence.

¹⁴ F. LEFERME-FALGUIERES, *Les courtisans...*, *op. cit.*

¹⁵ Voir notamment les analyses de Helmut LORENZ, « The Imperial Hofburg. The Theory and Practice of Architectural Representation in Baroque Vienna », dans Charles W. INGRAO (dir.), *State and Society in Early Modern Austria*, West-Lafayette, Purdue University Press, 1994, p. 93-109.

¹⁶ Voir en particulier sur ce point la thèse de Jutta SCHUMANN, *Die andere Sonne. Kaiserbild und Medienstrategien im Zeitalter Leopolds I.*, Berlin, Akademie Verlag, 2003, mais aussi Hendrik ZIEGLER, *Der Sonnenkönig und seine Feinde : die Bildpropaganda Ludwigs XIV. in der Kritik*, Petersberg, M. Imhof, 2010 (traduit en français en 2013) ; Isaure BOITEL, *L'image noire de Louis XIV. Provinces-Unies, Angleterre (1668-1715)*, Ceyzérieu, Champ Vallon, 2016.

en compte d'autres facettes de la vie de cour viennoise, plus exubérantes¹⁷. La construction assez précoce du château de Schönbrunn, certes réellement achevé dans les années 1760, sous le règne de Marie-Thérèse, confirme la volonté de mise en place d'une politique architecturale prestigieuse, dès la fin du XVII^e siècle.

Se cantonner à une lecture symbolique, c'est toutefois oublier qu'un modèle peut également revêtir une valeur pratique. L'intérêt récent pour les institutions curiales elles-mêmes, dans leur profondeur organisationnelle et fonctionnelle, plaidé notamment par Jeroen Duindam¹⁸, a permis d'élargir les champs d'investigation, initialement concentrés sur les aspects cérémoniels et esthétiques. Ont pu être mis en lumière des évolutions, des ajustements, des réformes qui contestent une vision hiératique de la cour au profit d'une conception organique ouverte aux influences extérieures. Se posait là aussi la question du caractère opératoire de modèles curiaux. L'étude des cours d'entre-deux ou d'élaboration récente, comme la cour de Russie dont l'occidentalisation s'est faite par emprunts successifs à des cours extérieures, jusqu'à adopter pour plusieurs charges curiales les dénominations originales, en particulier allemandes, a servi d'aiguillon aux historiens quant à la nécessité de repenser les phénomènes de mimétisme curial plus souplement¹⁹. Surtout, la certitude d'un modèle curial unique, même évolutif, largement étayée par les propositions de Norbert Elias, a été battue en brèche à partir de la fin des années 1980 par certains historiens qui entendaient à la fois nuancer les mécanismes sociaux de la cour tels que les avaient analysés Norbert Elias²⁰, et au-delà identifier d'autres situations curiales concurrentes²¹.

Est-ce à dire que ces constructions historiographiques ne correspondent à aucune réalité historique ? La question n'est pas aussi simple. Les sources laissent apparaître une réelle perception de déclinaisons différentes, voire divergentes, dans les pratiques curiales qui ont pu être assimilées à des matrices, voire des modèles reproductibles.

¹⁷ Pour une synthèse : Elisabeth KOVACS, « Die Apotheose des Hauses Österreich. Repräsentation und politischer Anspruch », dans Rupert FEUCHTMÜLLER et Elisabeth KOVACS (éd.), *Welt des Barock*, Vienne/Fribourg/Bâle, Herder, p. 53-86.

¹⁸ J. DUINDAM, *Vienna and Versailles...*, *op. cit.*

¹⁹ Paul KEENAN, *St Petersburg and the Russian court, 1703-1761*, Basingstoke, Palgrave, 2013.

²⁰ Voir en particulier : Aloys WINTERLING, *Der Hof der Kurfürsten von Köln 1688-1794. Eine Fallstudie zur Bedeutung "absolutistischer" Hofhaltung*, Bonn, Röhrscheid, 1986 et la critique sévère de Norbert Elias dans Emmanuel LE ROY LADURIE, *Saint-Simon ou Le système de la Cour*, Paris, Fayard, 1997.

²¹ En particulier la proposition de J. Duindam de deux pôles curiaux européens, Versailles et Vienne dans *Myths of Power. Norbert Elias and the Early Modern European Court*, Amsterdam, Amsterdam University Press, 1994.

Une réification des pratiques : l'élaboration de modèles curiaux

Catégoriser les cours

Les sources sont assez mutiques lorsqu'il s'agit d'énoncer clairement l'existence et la substance de modèles curiaux qui n'apparaissent le plus souvent que de façon latente. De fait, le travail de catégorisation demeure le plus souvent approximatif, laissant davantage entendre la reprise de pratiques existantes que réellement l'adhésion à un modèle qui serait clairement identifié. La lecture des manuels de cérémonial qui fleurissent dans la seconde moitié du XVIII^e siècle et le début du siècle suivant est assez instructive car, en juxtaposant des situations considérées comme exemplaires, ces ouvrages mettent en évidence des similitudes que leurs auteurs peuvent ensuite signaler²². Il faut rappeler que les rédacteurs de ces manuels prennent bien garde de ne pas penser le cérémonial comme un tout cohérent susceptible d'être normalisé, voire théorisé, mais bien davantage comme une suite d'exemples qui constituent des précédents susceptibles d'être reproduits au besoin. Une normalisation définitive retirerait à l'édifice toute souplesse et surtout au prince la maîtrise de l'économie des interactions entre les courtisans²³. Les exemples sont donc d'abord développés pour eux-mêmes, même si des analogies peuvent être suggérées, comme des références à une possible matrice curiale.

C'est en particulier le cas pour les questions d'accès au prince, centrales dans les pratiques curiales, car elles déterminent la géométrie sociale de la cour autour du souverain. La distance au prince est ainsi signifiante du capital social de l'individu, qui cumule tout à la fois rang curial et nobiliaire, mais aussi faveur et capacité de distinction. Le publiciste Johann Bernhard von Rohr note ainsi dans son manuel de cérémonial, au début des années 1730, des différences très nettes entre les pratiques germaniques et françaises, en particulier dans l'accès aux espaces palatiaux :

Dans les châteaux princiers en Allemagne, un étranger [sous entendu à la cour] ne pourrait pas déambuler comme en France. À Versailles, les étrangers peuvent librement et sans contrainte entrer et sortir de la plupart des pièces du château, même si elles sont gardées, y compris dans la chambre à coucher royale²⁴.

²² Gottfried STEVE, *Europäisches Hoff-Ceremoniel*, Leipzig, Gleditsch, 1715 ; Johann Christian LÜNIG, *Theatrum ceremoniale historico-politicum, oder historisch- und politischer Schau-Platz aller Ceremonien*, Leipzig, Moritz Georg Weidmann, 1719-1720 ; Julius Bernhard von ROHR, *Einleitung zur Ceremoniel-Wissenschaft der Privat-Personen*, Berlin, Rüdiger, 1728 et *Einleitung zur Ceremoniel-Wissenschaft der grossen Herren*, Berlin, Rüdiger, 1733 ; Friedrich Carl von MOSER, *Teutsches Hof-Recht*, Francfort et Leipzig, Andreä in Comm., 1754-1755, 2 vol.

²³ Fanny COSANDEY, *Le rang. Préséances et hiérarchies dans la France d'Ancien Régime*, Paris, Gallimard, 2016.

²⁴ J. B. von ROHR, *Einleitung zur Ceremoniel-Wissenschaft...*, *op. cit.*, p. 76 : « *Auff den Fürstlichen Schlössern in Teutschland darff sich ein Frembder nicht mit solcher Freyheit umsehen, als wie in Frankreich.* »

Vingt ans plus tard, le juriste Moser, dont on peut supposer qu'il connaissait les travaux de Rohr, identifie deux catégories (*Gattungen*) de cérémonial en vigueur dans l'Empire (*Teutschland*), un espagnol et l'autre français, précisant du premier qu'il « régente les cours impériale, de Bavière et, depuis 1743, de l'Électorat du Palatinat, mais en partie aussi celle de l'Électorat de Cologne, qui ont toutes repris le modèle de la cour de l'Empereur²⁵ ».

Ces deux passages mettent en lumière la prise de conscience progressive par les théoriciens du cérémonial d'une catégorisation des pratiques curiales en « modèles », c'est-à-dire en un ensemble de pratiques reproductibles et consciemment reproduites par des cours qui se placent donc dans la sphère d'influence culturelle et politique de cours plus prestigieuses. Si la France est bien identifiée, le cas habsbourgeois est en revanche plus nébuleux dans la mesure où Rohr identifie des pratiques germaniques que Moser attribue au cérémonial espagnol. Cette question d'attribution revient fréquemment au détour des descriptions des voyageurs de passage à Vienne, qui s'étonnent la plupart du temps de la rigidité d'un cérémonial archaïque qui contraint jusqu'au souverain lui-même²⁶ et que certains attribuent au cérémonial espagnol²⁷. Derrière cette différenciation fonctionnelle agissent de fait des représentations, voire des poncifs qui catégorisent les cours : la cour de France se veut ouverte et accessible quand l'austérité espagnole, reprise ici par les cours allemandes sous l'influence de la branche cadette de l'Archimaison, annihile en revanche toute liberté. Ces poncifs ne sont pas étrangers aux représentations que les nations développent de leurs voisins et stimulent l'élaboration de nivellements entre les cours qui privilégient progressivement une influence française qui semble triompher en Europe au détriment des autres.

Daselbst können die Fremdbden in den meisten Zimmern des Schlosses zu Versailles nicht nur frey und ungehindert aus- und eingehen, ob gleich die Wache da stehet, sondern auch selbst in des Königs Schlaf-Gemach.

²⁵ F. C. von MOSER, *Teutsches Hof-Recht*, op. cit., p. 46 : « Das spanische regiert an dem Kayserlichen, Bayrischen, seit anno 1743 an dem Chur-Pfälzischen, zum Teil auch an dem Chur-Cöllnischen Hofe, welche alle das Modell von dem Kayserlichen genommen haben ».

²⁶ Charles Louis baron de PÖLLNITZ, *Mémoires contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages et le caractère des Personnes qui composent les principales Cours de l'Europe*, Amsterdam, Impr. Hoguel, 1735, lettre XII, p. 214 : « les Cérémonies, & l'Étiquette qui est le nom qu'on a donné aux anciens Usages, lui donnent un air de contrainte que l'on ne voit nulle-part ailleurs. Tout le monde crie contre cette Étiquette, l'Empereur lui-même paroît quelquefois en être ennuyé ; & cependant elle est observée comme un Point de Religion, & comme s'il falloit un Concile Oecuménique pour la réformer. »

²⁷ Par exemple : Johann Basilius KÜCHELBECKER, *Allerneueste Nachricht vom Römisch Kayserl. Hofe*, Hanovre, Nicolaus Forster, ch. XI. Précisons ici que l'empereur Charles VI, qui règne alors, avait été couronné roi d'Espagne à Barcelone en 1703 pendant la Guerre de Succession d'Espagne. Vaincu par le prétendant français, Philippe V, il n'en avait pas moins conservé la nostalgie de sa couronne perdue et aurait durci le cérémonial en vigueur à la cour de Vienne après son retour, en référence à l'Espagne, si l'on en croit certains témoins qui insistent notamment sur son inaccessibilité.

Une Europe à la mode « française » ?

C'est bien ce qu'illustre le frontispice de l'ouvrage de Julius Bernhard von Rohr dédié au cérémonial des particuliers²⁸. S'opposent un couple de courtisans allemands de l'ancienne mode (*alte Teutschen*) habillés à l'espagnole, dans un décor architectural de maisons médiévalo-bourgeoises, et un couple de courtisans « à la mode » (*jetzige Teutschen*), l'un faisant la révérence à l'autre qui touche simplement son chapeau sans se découvrir, dans un environnement architectural cette fois-ci monumental et palatial. Le propos du publiciste attribue très explicitement la manière à la mode à l'influence française, observable dans les habits de cour des deux personnages, mais également dans la régularité et la monumentalité de l'arrière-plan architectural. Une ombre sur le sol confère une dimension morale à la scène en indiquant clairement au lectorat le propos du publiciste. Il s'agit bien de diffuser largement la nécessité civilisatrice d'adopter les mœurs et la culture dominante dans un espace encore souvent réputé arriéré depuis Paris comme, du reste, depuis Vienne²⁹.

Quelques années plus tard, au cours de la décennie 1730, le baron Pöllnitz n'hésite pas à se référer aux résidences royales françaises lorsqu'il décrit les palais allemands. Il qualifie ainsi la nouvelle résidence électorale de Schleißheim, aux dimensions alors inusitées, de « Versailles bavarois » (« *Bayerisches Versailles* »), faisant de Nymphenburg, résidence estivale plus ancienne, le « Marly » des Électeurs de Bavière³⁰. Voltaire aurait également assimilé le château de Lunéville à un Versailles lorrain et l'analogie entre les nouvelles résidences princières qui se construisent et Versailles devient un *topos* de la littérature de voyage, sans du reste que cela tourne toujours à l'avantage de la résidence du Roi-Soleil qui suscite aussi des déceptions³¹. L'invocation d'un « modèle » français demeurait donc à double tranchant. Comme nous l'avons

²⁸ J. B. von ROHR, *Einleitung zur Ceremoniel-Wissenschaft...*, *op. cit.*

²⁹ Hugo HANTSCH (éd.), *Quellen zur Geschichte des Barocks in Franken unter dem Einfluss des Hauses Schönborn*, Augsburg, Filser, 1931, t. I, p. 148-149 : l'archichancelier d'Empire Schönborn dénonce, au détour d'une lettre du 17 février 1708, le dénigrement systématique dont fait l'objet le Saint-Empire de la part de la noblesse viennoise, à grand renfort de stéréotypes.

³⁰ Charles Louis baron de PÖLLNITZ, *Neue Nachrichten*, Francfort, 1739, t. 2, p. 30.

³¹ Lady Mary WORTLEY MONTAGU, *Je ne mens pas autant que les autres voyageurs. Lettres choisies, 1716-1718*, Paris, Payot, 2008, Lettre à Anne Thistlethwayte, Paris, 16 octobre 1718 : « J'ai trouvé que Versailles était plutôt un très grand château qu'un beau palais ; après avoir vu en Italie tant d'édifices bâtis avec toutes les proportions de l'art, j'ai été très choquée de ses irrégularités » et plus loin « j'ai été bien mécontente des tableaux de Lebrun, dont le brillant pinceau s'est abaissé jusqu'à une adulation révoltante, dans la galerie ». On trouve un jugement encore plus négatif dans le journal du comte Ferdinand Bonaventura Harrach, ambassadeur de l'Empereur de passage à Versailles pour aller négocier la succession d'Espagne en faveur de l'archiduc Charles à Madrid (Österreichisches Staatsarchiv, Allgemeines Verwaltungsarchiv, Familienarchiv Harrach, Hss. 134, fol. 481 et suiv., 9 novembre 1698) ou à la fin du siècle dans les mémoires de Sophie von LA ROCHE, *Journal d'un voyage à travers la France, 1785*, Michel LUNG, Thomas DUNSKUS et Anne LUNG-FAIVRE (éd.), Saint-Quentin-de-Baron, Les Éditions de l'Entre-Deux-Mers, 2012.

vu, les souverains eux-mêmes usent de l'onomastique française pour nommer leurs résidences : références explicites aux palais français, Marly notamment, ou simple mode francophone, parfois teintée de germanismes, ainsi Favorite, Solitude, Belvédère, Bellevue, Monrepos ou Sans-Souci... Sans doute cette Europe à la mode française demeure superficielle car, malgré d'indubitables traits communs qui s'affirment au cours du XVIII^e siècle, les cours princières conservent des particularismes. Il n'en demeure pas moins que les discours affirment désormais haut et fort la prédominance d'un modèle qui fait école jusqu'à Vienne.

Cette perméabilité des cours allemandes à l'égard des modes françaises intervient finalement assez tardivement au regard de l'apogée de la cour de France sous le règne de Louis XIV. Sans doute la situation diplomatique et politique troublée de la fin du siècle n'était-elle pas propice aux développements somptuaires. D'autre part, la majorité des cours demeurait dans l'orbite du pouvoir impérial, qui jouait, on l'a vu, sur l'image noire de Louis XIV pour en faire un repoussoir absolu. Certains voyageurs de passage à Vienne précisait même que l'empereur proscrivait l'usage du français à la cour³² et plus globalement des lois somptuaires interdisaient l'importation de produits de luxe français. Il n'en demeurait pas moins que le faste français fascinait comme en témoignent les voyages de certains souverains, comme Pierre le Grand³³. Le succès des modes françaises se serait davantage fait par capillarité, grâce à l'influence de quelques princes allemands, notamment les Wittelsbach qui, ayant trouvé refuge à la cour de France au début du XVIII^e siècle, en seraient devenus les promoteurs.

Modèles ou transferts et circulations : éléments d'évaluation

Transferts et imitations : revendiquer sa proximité ?

Il [le Margrave de Brandebourg-Bayreuth] étoit debout, fort richement vêtu, à côté d'une table, sur laquelle il s'appuyoit d'une main, pour imiter l'étiquette de Vienne. Il tâchoit même de contrefaire l'Empereur, et

³² Casimir FRESCHOT, *Mémoire de la Cour de Vienne*, Cologne, Guillaume Étienne, 1705, p. 68 : « La langue Française est aussi universellement connuë de toutes les personnes de qualité, mais on n'ose la parler à la Cour, au moins trop librement, dès que l'Empereur fit une fois entendre dans son Antichambre qu'il n'avoit nullement pour agréable que la langue de ses ennemis fut dans la bouche de ceux qui faisoient profession d'être attachez à ses interêts. Les Ministres de France, dès le tems de l'Imperatrice Eleonore avoient tellement mis leur langue à la mode dans la Cour de Vienne, qu'on n'en parloit quasi point d'autre ; mais les guerres étant survenuës, l'Empereur fit cesser cet usage. »

³³ Voir Gwenola FIRMIN, Francine-Dominique LIECHTENHAM et Thierry SARMANT (dir.), *Pierre le Grand : un tsar en France, 1717*, Paris/Versailles, Lienart/Château de Versailles, 2017 et Daniëlle KISLUK-GROSHEIDE (dir.), *Visiteurs de Versailles : voyageurs, princes, ambassadeurs, 1682-1789*, Paris, Gallimard, 2017. Le parti-pris de ces parutions est toutefois un peu hagiographique en faveur de Versailles.

affectoit un air grave et soi-disant majestueux, pour inspirer le respect. Il n'y réussit pas avec moi ; je trouvai cela si ridicule, que j'eus bien de la peine à conserver mon sérieux³⁴.

Si la *vis comica* de la scène en accentue le caractère bassement mimétique, ce passage des *Mémoires* de la Margrave de Bayreuth est tout à fait révélateur des processus de reprise d'éléments cérémoniels, empruntés à de grandes cours auxquelles ces princes allemands de rang secondaire sont de près ou de loin liées. Il s'agirait ici d'aller chercher à la cour de Vienne, dont le cérémonial était réputé pour sa rigueur majestueuse – et le fait que la Margrave en précise ici l'origine verbalise clairement l'identification à un « modèle » curial –, des pratiques censées renforcer le crédit politique d'un prince de rang secondaire. Si le Margrave prétend ici, bien maladroitement, en capter le prestige pour accroître la majesté de sa personne, il n'en fait pas pour autant un manifeste politique ou diplomatique. Il s'agit moins ici d'un modèle clairement invoqué, que d'un effet de mode ou d'une posture, en passe de devenir une norme de représentation du souverain, à laquelle le prince entend adhérer. De surcroît, cette référence à Vienne ne paraît pas historiquement évidente, à l'étude des portraits de cour ou du cérémonial viennois pour lequel nous n'avons pas trouvé de mention spécifique de cette posture. Le témoignage de la Margrave n'en est pas moins éclairant de la capacité des contemporains à assimiler des signes ou des pratiques à des postures politiques ou morales – ici la *gravitas* des Habsbourg – participant d'un ensemble de références, voire d'un modèle reproductible.

Le Margrave n'est en effet pas un cas isolé. Cette posture devient canonique dans les portraits de cour des souverains européens, auparavant tributaires de déclinaisons différentes. À l'austérité espagnole dont témoignent les chefs-d'œuvre de Vélasquez, s'opposait la grandiloquence française des portraits de sacre. Au même moment, Charles I^{er} d'Angleterre, par exemple, décline ses représentations en fonction de ses attributions : gentilhomme, chef de guerre ou encore courtisan. Dès la fin du premier tiers du XVIII^e siècle cependant, les souverains européens apparaissent désormais de façon générique, debouts, accoudés à une table ou une console sur laquelle reposent les *regalia*. Si le port de la perruque est généralisé, le costume présente encore quelques déclinaisons singulières, malgré une allure similaire (manteau, culotte et bas). On notera cependant que les portraits de sacre français y font exception, le souverain s'appuyant sur le sceptre et non sur une console. En revanche, les portraits en majesté des souveraines, Marie Leszczyńska ou Marie-Antoinette, s'en rapprochent. Il pourrait s'agir d'une hybridation progressive d'une posture effectivement fréquente chez les Habsbourg au XVII^e siècle et de la grandiloquence des portraits de sacre français.

³⁴ *Mémoires de Frédérique-Sophie Wilhelmine, Margrave de Bayreuth, sœur de Frédéric-le-Grand, depuis l'année 1706 jusqu'à 1742, écrits de sa main*, Paris, Mercure de France, 2001, p. 345 (année 1732).

Le recours à un « modèle » curial peut cependant constituer une véritable rhétorique formelle qui participe de façon assumée de la volonté de rapprochement diplomatique. Le cas de la Bavière illustre ainsi le basculement partiel, mais assumé d'une sphère d'influence à une autre. Inscrite dans la proximité du grand voisin autrichien, la cour électorale de Munich observait assez scrupuleusement depuis le XVII^e siècle les habitudes curiales viennoises, notamment dans la distribution des appartements de la *Residenz* : une suite d'antichambres filtre l'accès à l'appartement princier en fonction du rang du visiteur, la chambre à coucher, séparée des pièces publiques par une retirade, cabinet qui étanchéifie la partie privée de l'appartement, demeure inaccessible aux courtisans, à l'exception du service de la Chambre. Eva-Bettina Krems a toutefois pu observer les évolutions dans la spatialisation de la cour qui soumettent progressivement les résidences électorales aux modes françaises, à savoir une plus grande accessibilité de la chambre qui devient un espace du cérémonial public à part entière³⁵. Le basculement cérémoniel devait être également opéré sur le même mode, au cours de la décennie 1720, par l'électeur de Bavière Maximilien-Emmanuel au château de Schleißheim puis à la résidence électorale de Munich au cours des années 1730 (*Reiche Zimmer*)³⁶. Le prince, qui avait pris fait et cause pour la France pendant la guerre de Succession d'Espagne, avait connu l'exil en France, chassé par les Autrichiens après la défaite de Höchstädt (1704). Cette période d'éloignement lui avait fait connaître les fastes de la cour de France. Le séquençage des appartements princiers se fait désormais sur le modèle français, à savoir d'un appartement double, composé d'une antichambre, d'une salle d'audience et d'une chambre de parade, laquelle était positionnée avant le cabinet, c'est-à-dire à l'interface entre espaces accessibles et « privés ». Si Schleißheim est une résidence neuve qui peut directement adopter ce parti-pris, la *Residenz* munichoise en revanche joue sur l'hybridité des spatialités en conjuguant l'enfilade française³⁷, à la longue suite habsbourgeoise des antichambres au moyen d'une double entrée dans les appartements.

Au même moment, le margrave de Baden-Baden et l'archevêque-électeur de Cologne restructurent les appartements de leurs résidences dans un esprit français. Le premier, Louis-Georges de Bade, lié aux Bourbons par sa sœur qui a épousé le fils du Régent, introduit le premier en terre d'Empire, au début des années 1720, une chambre à coucher d'apparat dans sa résidence de Rastatt. Le second, Joseph-Clément de Bavière, exilé en France comme son frère à la suite d'une procédure de privation de sa charge par l'Empereur, réaménage sa

³⁵ E.-B. KREMS, *Die Wittelsbacher...*, *op. cit.*, p. 309-325.

³⁶ Samuel John KLINGENSMITH, *The Utility of Splendor. Ceremony, Social Life, and Architecture at the Court of Bavaria, 1600-1800*, Chicago, University of Chicago Press, 1993.

³⁷ L'appartement électoral reprend, outre les antichambres, une salle d'audience qui fait office de pivot entre les deux accès, une salle de conférences, la chambre de parade et deux cabinets à la décoration prestigieuse, le premier à miroirs, le second à laques chinoises.

résidence de Bonn en faisant appel à l'architecte français Robert de Cotte au tournant des années 1720 et opte pour un parti-pris similaire, alliant une très longue enfilade d'antichambres et une chambre de parade, au centre de la façade, le tout dans des proportions inusitées puisqu'il faut traverser sept pièces pour atteindre la chambre. Comme à Versailles, un appartement de commodité, situé à l'arrière de l'appartement de parade, constitue le séjour ordinaire d'un prélat dont l'ambition politique est très clairement énoncée par la dilatation extrême des espaces³⁸. Dans une autre cour d'entre-deux, Turin, Elisabeth Wünsche-Werdehausen constate de semblables phénomènes à la même période au palais royal³⁹.

Reprise ne signifiait pas pour autant servilité. Une quinzaine d'années plus tard, dans les années 1735, le baron Pöllnitz, de passage à Munich, note que « la cour de Bavière observe presque toutes les Étiquettes de la Cour de Vienne, quant aux Cérémonies ; car au reste, c'est une manière très différente de vivre : il y a plus d'aisance & plus de divertissement⁴⁰ ». Le déplacement de la chambre de parade en amont de l'appartement ne signifie pas pour autant la mise en place d'un cérémonial semblable aux Lever et Coucher versaillais. Cette pièce n'était pas utilisée pour cet usage, mais seulement pour la réception de quelques hôtes de marque qu'on voulait distinguer en leur faisant grâce de la salle d'audience ordinaire⁴¹. On se rapprochait donc de l'usage de la chambre de parade française, mais sans en assumer totalement la dimension symbolique, même lorsque le basculement diplomatique vers la France fut complet, après 1740 et l'élection de l'électeur Charles-Albert à la dignité impériale. De même, la suite d'antichambres qui constituait une relique de l'influence habsbourgeoise n'était pas totalement délaissée puisqu'un *Mémoire pour le cérémonial de Bavière* précise qu'« il y a un Days dans toutes les pièces de l'appartement de l'Électeur, parce que toutes ces pièces sont destinées à y donner audience à différents ordres de personnes⁴² ».

Il n'en demeurerait pas moins que l'idée de « modèle » curial était désormais assez clairement assumée, au moins dans les traités théoriques, même si la pratique demeurerait bien moins explicite et montre assez clairement la nécessité de penser en terme de transferts et de circulations plutôt que d'une reproduction qui pourrait être servile par obédience politique ou diplomatique ou plus simplement par séduction pour le brillant et le fastueux. Le cas de la

³⁸ Georg SATZINGER (dir.), *Das kurfürstliche Schloss in Bonn : Residenz der Kölner Erzbischöfe - Rheinische Friedrich-Wilhelms-Universität*, Munich, Deutscher Kunstverlag, 2007.

³⁹ E. WÜNSCHE-WERDEHAUSEN, « Habsburg Tradition... », *op. cit.*, p. 137-147.

⁴⁰ Charles Louis baron de PÖLLNITZ, *Mémoires de Charles-Louis baron de Pöllnitz, contenant les observations qu'il a faites dans ses voyages*, Liège, Joseph Demen, 1734, p. 348.

⁴¹ Henriette GRAF, *Die Residenz in München. Hofzeremoniell, Innenräume und Möblierung von Kurfürst Maximilian I. bis Kaiser Karl VII.*, Munich, Bayerische Verwaltung der staatlichen Schlösser, Gärten und Seen, 2002, p. 209 sqq.

⁴² Cité dans E.-B. KREMS, *Die Wittelsbacher...*, *op. cit.*, note 704.

Bavière montre l'importance des transferts culturels dans les milieux curiaux, globalement régis par de mêmes référents culturels, qui peuvent conduire à une homogénéisation des pratiques, mais dont on voit bien qu'ils n'excluent pas pour autant des subcultures induites par des sensibilités différentes⁴³.

Hybridations : le cas lorrain ou ne pas choisir opportunément

C'est bien ce qui résulte de la résurrection de la cour de Lorraine, en 1698. Revenu lui aussi en ses duchés après un long exil, mais à Vienne cette fois, le duc Léopold ambitionne de reformer une cour à la hauteur du prestige de ses États⁴⁴. La gestation n'en est pas moins relativement longue du fait de l'inexpérience du duc qui, faute de documents permettant une pure et simple réactivation de l'institution curiale lorraine, doit faire preuve d'initiative pour mettre de l'ordre au sein d'une société de cour volontiers désobéissante. Nanti d'une double culture curiale – sa mère est une Habsbourg et son épouse la nièce de Louis XIV –, il invoque les deux modèles, français et habsbourgeois, écrivant noir sur blanc dans une note *Sur la nécessité d'établir un cérémonial*, datée des années 1720, qu'il « faudra prendre et de l'un et de l'autre »⁴⁵. Nous retrouvons donc bien, dans l'esprit du duc, ces référents curiaux clairement distincts qui apparaissent dans la littérature théorique et qu'il érige ici en modèles susceptibles d'être imités, mais nécessairement de façon partielle puisqu'il s'agit d'en retirer ce qu'il y en a de meilleur, ou de plus opportun, tout en veillant à sa compatibilité avec l'apport de l'autre modèle.

Politiquement placé dans une position d'entre-deux, le duc ne souhaite pas choisir entre Vienne et Versailles, les deux voisins dont l'influence sur la Lorraine est lourde. Durant son exil, Léopold a été élevé à l'autrichienne entre les cours de Vienne et d'Innsbruck, avec ses deux cousins, les futurs empereurs Joseph I^{er} et Charles VI, sous la tutelle de son oncle, Léopold I^{er}. La duchesse Élisabeth-Charlotte d'Orléans exerce cependant un réel ascendant culturel et intellectuel sur son mari et ambitionne de retrouver à Nancy et à Lunéville le

⁴³ Sanjay SUBRAHMANYAM, *L'éléphant, le canon et le pinceau : Histoires connectées des cours d'Europe et d'Asie. 1500-1750*, Paris, Alma Éditions, 2015.

⁴⁴ Nous nous permettons de renvoyer à deux études que nous avons publiées sur ce cas : Éric HASSLER, « Définir et élaborer l'étiquette : les réflexions du duc Léopold de Lorraine sur la mise en place d'un nouveau cérémonial de cour au début du XVIII^e siècle », *Bulletin du Centre de recherche du château de Versailles*, 2016 [en ligne : <<http://crcv.revues.org/13706>> ; DOI : 10.4000/crcv.13706] et *Idem*, « “Mes estats estant situés entre l'Allemagne et la France il faudra prendre de l'un et de l'autre”. Vienne, Versailles, Lunéville : réflexions sur les “modèles” de cour au début du XVIII^e siècle », dans Anne MOTTA (dir.), *Échanges, passages et transferts...*, *op. cit.*, p. 151-165.

⁴⁵ Archives départementales de Meurthe-et-Moselle, 1 MI 845, art. 24, fol. 49.

brillant de la cour de France⁴⁶. Au-delà, la France entend bien, en outre, exercer une semi-tutelle sur cet État pourtant toujours indépendant, comme en témoignent les longues occupations des duchés au XVII^e siècle (1633-1641, 1645-1661, 1670-1697). Elles ne sont du reste pas les dernières puisqu'à peine revenu à Nancy, Léopold doit partir à Lunéville, sa capitale étant à nouveau occupée de 1702 à 1714. Enfin, une dernière difficulté, et non des moindres, se présente au duc : ses moyens ne sont pas ceux du Roi-Soleil, ni même de l'empereur, et les multiples travaux qu'il entreprend pour embellir ses résidences se soldent par un endettement rapide qui contraint irrémédiablement le prince à modérer ses ambitions.

La datation tardive de la note *Sur la nécessité d'établir un cérémonial* montre la difficulté de l'entreprise. En effet, au fil des livres de gages apparaît une architecture complexe qui mêle les structures curiales française et viennoise, mais aussi les errements du fonctionnement au quotidien d'une cour confrontée aux revendications des différentes noblesses qui la composent. Fruit d'une hybridation, la Chambre ducale comprend ainsi à la fois des gentilshommes comparables à la Chambre royale et un groupe de chambellans dont le fonctionnement a été emprunté à Vienne⁴⁷. La mise en ordre de ces derniers, dont les effectifs ne cessent de croître à mesure que s'exerce la faveur ducale, connaît de multiples remaniements qui l'éloignent progressivement du « modèle » viennois, la situation lorraine exigeant des solutions particulières qui relativisent alors le caractère opératoire du modèle.

Envisager la question des modèles curiaux depuis ces cours secondaires, Munich, Bonn/Cologne, Bayreuth, Nancy/Lunéville ou encore Turin, met en lumière la complexité des processus de réception, mais aussi d'élaboration des normes cérémonielles, organisationnelles ou esthétiques produites dans les cours les plus éminentes. Celles-ci sont sous-tendues par des discours qui différencient, voire catégorisent les pratiques curiales selon des critères à la fois objectifs et conditionnés par des représentations générées par la conscience d'une altérité. Outre le simple effet de mimétisme lié à l'ambition de princes de second rang qui entendent s'affirmer sur la scène européenne, des transferts plus complexes sont motivés par la volonté de marquer un attachement à une sphère d'influence dominée par une cour, essentiellement Vienne ou Versailles à l'époque qui nous intéresse. Une véritable rhétorique qui mise sur les formes cérémonielles ou architecturales peut ainsi être mise en œuvre pour dire son

⁴⁶ Thierry FRANZ, « Élisabeth-Charlotte d'Orléans (1676-1744) duchesse de Lorraine et la culture de cour au château de Lunéville », dans Renate ZEDINGER (dir.), *Innsbruck 1765. Prunkvolle Hochzeit, fröhliche Feste, tragischer Ausklang*, Bochum, Dr. Dieter Winkler, 2015, p. 109-124.

⁴⁷ Ces derniers assurent manifestement le service effectif de la chambre, sur le modèle de la cour de Vienne, selon un roulement dont les modalités évoluent au cours du règne de Léopold : É. HASSLER, « “Mes estats estant situés...” », *op. cit.*

attachement à une puissance plutôt qu'à une autre, en particulier entre 1650 et 1750, période de leur pleine expression, pendant laquelle elles se distinguent clairement, avant que la cour de Vienne n'infléchisse ses pratiques en cédant en partie aux modes françaises, suivant en cela la majorité des cours européennes. Ainsi assiste-t-on indubitablement à un phénomène d'homogénéisation des pratiques curiales, mais qui demeure largement superficiel. Cet infléchissement que nous avons pu constater autour des années 1720 pour ces cours d'entre-deux ne signifie pas un renoncement aux traditions indigènes. Ces cours modelées au début de l'époque moderne à la façon viennoise élaborent en réalité des pratiques hybrides dans lesquelles la part d'innovation ne doit pas être négligée. Confrontées à des difficultés résultant d'un contexte socio-politique propre, leur prince doit alors dépasser le modèle pour adopter des solutions propres.

Cette approche connectée contribue à déconstruire les modèles curiaux élaborés par l'historiographie, à l'aune du prestige acquis par la cour de Louis XIV et du succès des thèses sociologiques de Norbert Elias qui avaient largement borné l'horizon des historiens. Enjeu majeur des *Court Studies*, le dépassement d'une conception holiste et hiératique de la cour, et *a fortiori* Versaillo-centrée, doit mener à l'envisager dans la complexité de ses relations sociales, politiques et culturelles, comme un espace ouvert aux influences extérieures. Décentrer le regard de ces grandes cours qui ont capté toute l'attention des chercheurs pour analyser les sociétés et institutions curiales à partir des périphéries, mais aussi d'espaces extra-européens⁴⁸, en réfléchissant sur les convergences et les singularités, offre ainsi la possibilité de renouveler les approches des thématiques traditionnelles, mais aussi d'aborder de nouveaux objets historiques.

⁴⁸ S. SUBRAHMANYAM, *L'éléphant, le canon et le pinceau...*, *op. cit.*